

**EXTRAIT** du procès-verbal de la séance du Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais tenue le 15 février 2018 au Centre administratif de la MRC à Chelsea (Québec) sous la présidence de la Préfète et mairesse de la municipalité de Chelsea, madame Caryl Green et à laquelle il y avait quorum.

---

**18-02-052      Opposition au projet de dépotoir nucléaire à Chalk River**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada, via Énergie Atomique du Canada, projette d'aménager un dépotoir nucléaire à Chalk River;

**ATTENDU QUE** ce dépotoir pourrait accueillir 1,5 million de tonnes de déchets nucléaires d'activité faible ou intermédiaire;

**ATTENDU QUE** le site visé par l'aménagement d'un tel dépotoir se trouve dans un milieu sensible, soit à flanc de colline et dans une zone marécageuse qui se draine dans la rivière des Outaouais;

**ATTENDU QUE** la rivière des Outaouais constitue la source d'approvisionnement en eau potable de nombreuses municipalités du Québec et de l'Ontario en plus de s'avérer un cours d'eau fortement prisé par les adeptes d'activités récréatives;

**ATTENDU QU'**il est primordial de veiller à ce qu'il n'y ait aucune source de contamination radioactive dans les cours d'eau servant à l'alimentation en eau potable de 4 à 5 millions de personnes;

**ATTENDU QU'**il est urgent de trouver des solutions à la disposition sécuritaire et au traitement de déchets radioactifs, de manière acceptable, et ce, tant sur le plan social qu'environnemental;

**ATTENDU QUE** l'Agence internationale de l'énergie atomique recommande que les déchets radioactifs soient enfouis en sécurité dans les couches géologiques profondes, loin des zones sismiques, des sources d'eau potable et des populations;

**ATTENDU QUE** la Commission canadienne de sûreté nucléaire n'a tenu qu'une seule séance d'information publique au Québec, soit à Sheenboro, en ce qui concerne le projet de dépotoir en surface de Chalk River;

**ATTENDU QUE** cette même Commission refuse de tenir des séances d'information publiques additionnelles dans la région de la capitale nationale;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Denis Légaré  
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil :

- De faire connaître au gouvernement du Québec, au gouvernement du Canada et à la Commission canadienne de sûreté nucléaire l'opposition de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au projet de dépotoir nucléaire de Chalk River dans sa forme actuelle;
- Exige du gouvernement canadien l'application des normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre de la disposition de déchets nucléaires sur le territoire canadien;
- Demande au gouvernement canadien de tenir des assemblées publiques d'information, de manière à permettre aux municipalités et aux populations concernées d'exprimer leur avis sur le projet de dépotoir de déchets nucléaires de Chalk River;
- Demande au gouvernement du Québec qu'il exige des Laboratoires nucléaires canadiens (LNC) que la proposition actuelle de dépotoir nucléaire soit réexaminée pour satisfaire à toutes les exigences nationales et internationales de sécurité à court, moyen et long terme.

**EXTRAIT** du procès-verbal de la séance du Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais tenue le 15 février 2018 au Centre administratif de la MRC à Chelsea (Québec) sous la présidence de la Préfète et mairesse de la municipalité de Chelsea, madame Caryl Green et à laquelle il y avait quorum.

---

2/...

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise, par la présente, la Préfète, Caryl Green, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Stéphane Mougeot ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**



**Stéphane Mougeot**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Résolution sujette à ratification par le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais**